



Comment récupérer des droits d'entrées

Par **malt**, le **16/12/2013** à **15:49**

bonjour,

j ai acheté un mobile-home sur un camping ; et le gérant ma demandé un chèque de 3000 euros pour droits d'entrées.

Après recherche bancaire, il s'est avéré que le chèque a été encaissé au nom de la belle mère du gérant de ce camping.(est ce normal???)

Comment faire pour récupérer ces 3000 euros?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **moisse**, le **16/12/2013** à **15:56**

Bonjour,

Ce n'est pas votre problème de savoir qui a encaissé le chèque.

Ce qui importe ait que vous ayez un reçu de la part de votre co-contractant attestant le paiement correspondant.

Déjà cette information n'aurait jamais dû vous être communiquée, tout au plus la fourniture du recto du chèque sur lequel vous avez désigné un bénéficiaire.

Vous avez signé un contrat avec le camping représenté par son gérant et avez versé une somme prévue à ce contrat.

On ne voit pas motif à remboursement.

Si tel n'est pas le cas, pourquoi avoir remis ce chèque?

Par **aguesseau**, le **16/12/2013** à **16:33**

bjr,

la mention du bénéficiaire n'est pas une mention obligatoire lors de la rédaction d'un chèque.
un chèque c'est de l'argent donc le gérant pouvait le donner à sa belle-mère.

si vous voulez éviter ce type de désagrément, inscrivez vous même le nom du bénéficiaire.

cdt

Par **moisse**, le **16/12/2013** à **16:58**

Bonsoir,

Et pour en rajouter une deuxième couche, un chèque sans nom de bénéficiaire est considéré "au porteur".

La belle-mère peut donc prétendre avoir joué au poker avec vous ou vous avoir remis un bijou de famille, un meuble...

Il est à espérer que vous avez un contrat en bonne et due forme qui prévoit ce droit d'entrée et la manière dont vous vous en êtes acquitté.